

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02 97 21 01 53 FAX 02 97 21 34 83
MINITEL :08 36 29 22 22 WEB:www.greftel.fr

CABINET CARCREFF ET ASSOCIES

**19 RUE DE CHATILLON
RENNES
35000 RENNES**

V/REF :
N/REF : 69 B 34 / A-2644

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 23/11/2000, SOUS LE NUMERO A-2644,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 15/09/2000

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE NOUVELLE D'HOTELLERIE POUR L'EXPANSION TOURISTIQUE DE
BELLE ILE EN MER
SOCIETE ANONYME
MANOIR DE GOULPHAR
BANGOR
56360 LE PALAIS

R.C.S LORIENT 869 500 348 (69 B 34)

LE GREFFIER



23.11.2000 - 42644 -

**« SOCIETE NOUVELLE D'HOTELLERIE POUR
L'EXPANSION TOURISTIQUE DE BELLE ILE EN MER »**

Société anonyme au capital de 4 000 000 F

Siège social : Manoir de Goulphar - 56360 BANGOR

R. C. S. LORIENT B 869 500 348

- 69 B34 -

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 15 SEPTEMBRE 2000

- I -

L'AN DEUX MILLE

Le vendredi quinze septembre

A seize heures,

Les actionnaires de la « **SOCIETE NOUVELLE D'HOTELLERIE POUR L'EXPANSION TOURISTIQUE DE BELLE ILE EN MER** », Société anonyme au capital de 4 000 000 F divisé en 800 actions de 5 000 F chacune, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation du Conseil d'administration faite conformément aux statuts.

Les membres de l'Assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

Celle-ci est présidée par M. Paul MEUNIER, Président-Directeur général.

Mme Anny MEUNIER et Mlle Clara GOUMY remplissent les fonctions de scrutateurs.

M. Guillaume GOUMY accepte lui-même de remplir les fonctions de secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué arrête et certifie la feuille de présence d'où il résulte que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble **800 actions**, soit la totalité du capital social.

L'Assemblée est, en conséquence, déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

M. Yves-Noël NOGUE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée A.R. du 25 août 2000, est absent excusé.

régulièrement convoqué par lettre recommandée A.R. du 25 août 2000, est absent excusé.

- II -

Le Président dépose sur le bureau les pièces et documents suivants qui sont à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes titulaire ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- et le texte des résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare ensuite que le rapport du Conseil, la liste des actionnaires, le projet des résolutions et généralement tous les documents prévus par la loi ont été déposés au siège social et tenus à la disposition des actionnaires dans le délai légal.

L'Assemblée lui donne acte, sur sa demande, de sa déclaration.

- III -

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un administrateur en remplacement de Mme Claire GOUMY, décédée le 15 août 2000 ;
- questions diverses.

- IV -

Ce rappel effectué, le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration dans lequel est exposée la nécessité de désigner un nouvel administrateur suite au décès, survenu le 15 août dernier, de Mme Claire GOUMY, laquelle était membre de ce Conseil depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée a été convoquée afin de désigner ce nouvel administrateur, de manière à ce que la composition du Conseil d'Administration soit conforme à la loi et aux statuts quant au nombre minimum de ses membres, à savoir trois.

La candidature de M. Guillaume GOUMY est proposée par le Président pour exercer les fonctions d'administrateur de la Société.

La discussion est alors ouverte et un accord intervient entre les actionnaires sur cette proposition.

Enfin, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- V -

Première résolution - MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale modifie comme suit la composition du conseil d'administration : M. Guillaume GOUMY, demeurant au Lieudit « *Port Bellec* » à 56360 SAUZON, est désigné en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Mme Claire GOUMY, à compter de ce jour et ce, pour la durée restant à courir du mandat de celle-ci.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité**.

M. Guillaume GOUMY, actionnaire présent à l'Assemblée comme il est dit ci-dessus, accepte le mandat qui lui est confié.

Deuxième résolution - FORMALITES DE PUBLICITE – POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

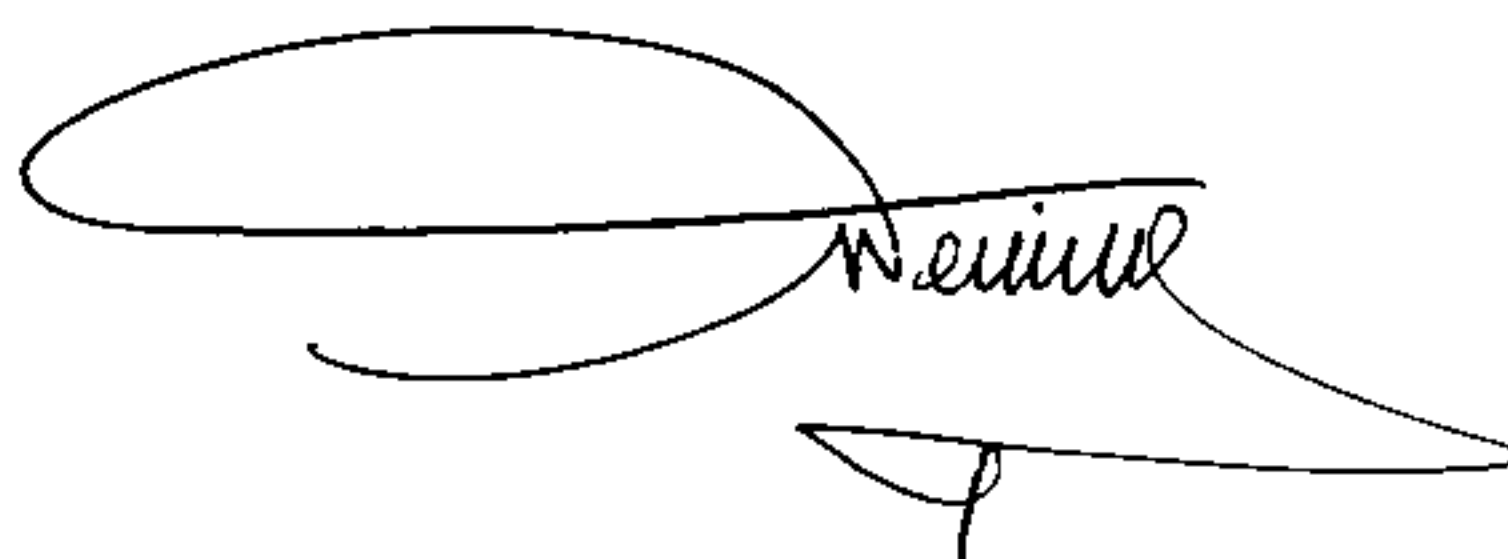
Cette résolution est **adoptée à l'unanimité**.

- VI -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau, après lecture.

Pour copie certifiée conforme,
M. Paul MEUNIER, Président-
Directeur général.

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Meunier', with a long horizontal flourish extending to the right.